

La question des essais nucléaires en Polynésie française de retour à l'Assemblée nationale

Le « travail » sur la réparation due aux victimes des radiations, à la suite des essais qui ont eu lieu de 1966 à 1996, reprend, à l'initiative de la députée polynésienne Mereana Reid Arbelot.



Manifestation, à l'initiative du parti indépendantiste Tavini, pour que la France reconnaisse sa responsabilité dans les conséquences des essais nucléaires menés sur l'archipel jusqu'en 1996, à Papeete, le 17 juillet 2021. SULIANE FAVENNEC / AFP

La difficile question des conséquences des 193 essais nucléaires français réalisés dans le Pacifique revient à l'Assemblée nationale. Au cœur du sujet : la réparation due aux victimes, aujourd'hui malades, des radiations, mal prises en charge, et la demande d'une prise en compte des cancers ou pathologies génétiques transgénérationnelles touchant les enfants nés après la fin des campagnes atomiques – les essais ont commencé en 1966 et se sont achevés sous la présidence de Jacques Chirac, en 1996.

Les Oubliés de l'atome, un documentaire réalisé par Suliane Favennec et diffusé sur France 3, a été projeté dans l'enceinte de l'Assemblée, à l'intention des parlementaires, mercredi 25 octobre, à l'initiative de la députée polynésienne Mereana Reid Arbelot, du groupe Gauche démocrate et républicaine (GDR). C'est « un travail qui reprend, explique-t-elle. Un travail d'information sur ce passé mal connu dans l'Hexagone d'abord, et un travail politique ensuite ».

Le groupe GDR va inscrire un débat sur le sujet, fin novembre, dans le cadre de la « semaine de contrôle », qui permet un échange avec un ministre à l'initiative des groupes. Mereana Reid Arbelot entend saisir l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques,

et « relancer la proposition de loi de Moetai Brotherson », son prédécesseur, [élu en mai à la tête du gouvernement indépendantiste de la collectivité française](#). Le texte, écarté en 2021 sous la pression de l'exécutif, visait à mieux indemniser les malades dans le cadre de la loi Morin de 2010, jugée beaucoup trop restrictive par les associations.

Les trois députés de la Polynésie relèvent aujourd'hui du parti indépendantiste Tavini, qui a écarté la majorité héritière de Gaston Flosse, à Tahiti. Le Tavini demande à la France « *un pardon* » pour les dégâts sociétaux causés par la mise au point de sa force de dissuasion, et à l'Etat le paiement de sa « *dette nucléaire* » : le territoire dépense 42 millions d'euros de soins par an au titre de la protection sociale, auxquels s'ajouteraient 8,5 milliards pour le traitement, depuis 1977, des maladies radio-induites, et une somme à déterminer pour la pollution environnementale. Le gouvernement Brotherson étudie la création d'un « *statut polynésien des victimes du nucléaire* ».

« Ce qu'on nous propose est indécent »

La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) estime à 150 000 les potentiels ayant droits à indemnisation. « *Le dispositif ne marche pas* », dénonce son animateur en France, Jean-Marie Collin, qui accompagne les démarches polynésiennes. L'ICAN, très combative à l'ONU, agrège un front antinucléaire qui irrite la diplomatie française. « *Sur le plan international, il existe une redécouverte des victimes dans le Pacifique, au-delà du Japon et de la Corée, et plusieurs pays se rapprochent, comme la Nouvelle-Zélande ou le Kiribati* », assure M. Collin. Le 28 septembre, l'Assemblée de Polynésie a voté son soutien au traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017 par cent vingt-deux Etats mais non entré en vigueur.

« *Beaucoup de Polynésiens ne demanderont jamais d'indemnisation, mais la reconnaissance par la France du mal qui a été fait est très attendue* », témoigne, dans le documentaire projeté mercredi, l'ancienne députée Maina Sage (UDI). Quand il est venu en Polynésie, en juillet 2021, Emmanuel Macron a explicitement rejeté l'automaticité des indemnisations que réclament élus et associations. Une campagne d'information a toutefois été lancée dans les archipels pour appeler les malades à déposer des dossiers.

En 2022, [le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires a ainsi reçu 239 demandes émanant de Polynésiens](#), sur un total de 328 nouvelles requêtes. Il s'en est satisfait : « *Par rapport à 2020, la part des dossiers déposés par ou pour des résidents polynésiens augmente de vingt points.* » Mais seules 89 offres d'indemnisation leur ont été faites. La famille d'Astrid Hoffmann, résidente de l'atoll de Tureia, à 100 kilomètres des explosions passées, compte de nombreux malades de leucémie ou de dérèglement de la thyroïde. Pour cette femme, venue à Paris témoigner, on est loin du compte : « *Ce qu'on nous propose est indécent et trop peu de malades vont voir les experts. Les gens ont honte, car ils ne savent pas s'exprimer en français. Et ils ont de la pudeur.* »

Nathalie Guibert